

126 et 50 -

$$\frac{125}{25} \times 2 = 10$$

~~1. Garder le même nombre de députés qu'actuellement avec des listes de district, ajoutant alors deux 50 représentants supplémentaires qui auraient pour mandat de travailler pour la région.~~

~~Se base mon commentaire complet sur la notion d'imputabilité et d'importance de la~~

1. Garder le même nombre de comtes qu'actuellement <sup>comparaison</sup> représentés par un député élu et imputable <sup>au dép</sup> auprès de la population de comté.

Car l'imputabilité d'ait d'ailleurs d'ait être en des plus importants points dans la vie publique pour un député.

2. Regrouper ces comtes en région en district composé de 5 comtes contigus et donner à ces districts 2 <sup>maires</sup> supplémentaires ~~pour~~ <sup>à la éléction de ces</sup> citoyens. Ces deux personnes supplémentaires devraient de listes préparées par les partis politiques et seraient choisis selon le pourcentage obtenu par les deux partis politiques.

Ces deux ~~maires~~ <sup>maires</sup> supplémentaires n'auraient pas le titre de députés, n'étant pas imputables devant la population mais plutôt des titres de représentants de district.

3. Cette seconde représentation pour les districts serait très utile car elle permettrait de faire avancer des dossiers régionaux et sans que le travail ne soit entre comté soit mis en cause,

(Ce rôle est parfait joué ouvertement au fédéral par des chefs de cabinet qui ~~sont~~ <sup>étaient</sup> des non élus non imputables ce qui a mené à des développements politiques du genre des scandales des commandites)

4. Le vote devrait être permis à l'âge de 16 ans car les jeunes qui s'impliquent en politique, le font ~~staf~~ ~~car ils le font~~ ~~car ils le font~~ dans des familles & impliquées politiquement et socialement.

### Conclusion

5. Vous devez choisir un mode de scrutin le plus proche possible des préoccupations des citoyens que nous entendez en commission parlementaire

Car je crois qu'il serait excessivement difficile d'expliquer aux citoyens du Québec plusieurs modes de scrutin pour leur faire choisir par référendum.

Mme. Thérèse Fortin

V P PQ Dubuc